



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire  
9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen  
Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpeix.org  
www.mvtpeix.org

---

## DECLARATION

---

### **Pour un Cessez-le-feu immédiat au Liban et à Gaza, pour une paix juste et durable au Moyen-Orient Appel à l'action citoyenne du 1er au 8 octobre 2024**

L'extension de la guerre au Liban, avec les attaques contre le Hezbollah qui ont déjà provoqué des centaines de morts, a créé le risque d'une guerre totale au Moyen-Orient, alors que les massacres se poursuivent en Palestine et à Gaza avec toujours plus de victimes civiles. Le Mouvement de la Paix réaffirme sa solidarité avec toutes les victimes et avec toutes les populations vivant au Moyen-Orient et dans le cas présent au Liban qui subit une nième violation de son intégrité territoriale.

Face au risque d'extension de la guerre à l'ensemble du territoire du Liban et de mise à feu et à sang de l'ensemble du Moyen-Orient dans une guerre régionale, le Mouvement de la Paix réitère sa conviction qu'il n'y a pas de solution militaire au Moyen-Orient.

Le Mouvement de la paix apprécie positivement la déclaration commune des Présidents Macron et Biden pour un cessez-le-feu immédiat face à l'extension de la guerre au Liban, à condition que cette déclaration soit suivie de mesures fortes pour obtenir que le cessez-le-feu se réalise immédiatement sur le terrain tant au Liban qu'à Gaza.

Au vu de la gravité de la situation, avec la menace d'extension régionale de la guerre et celle encore plus grave d'une conflagration mondiale, le Mouvement de la Paix estime qu'on ne peut aujourd'hui s'accommoder seulement de déclarations, de propositions et de résolutions qui se succèdent les unes aux autres sans trouver d'application.

Au Moyen-Orient aucune paix n'est possible sans reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens par la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, y inclus celle adoptée par l'Assemblée générale le 18 septembre demandant à Israël d'évacuer les territoires occupés de Cisjordanie et de respecter les décisions de la Cour de Justice Internationale.

Le double langage et les tergiversations ne sont plus de mise lorsque ce qui se joue, tant au Moyen-orient qu'en Ukraine, c'est la paix mondiale.

Le Mouvement de la paix demande que la déclaration de la France à l'ONU en faveur d'une reconnaissance d'un État de Palestine se traduise enfin par une reconnaissance véritable d'autant que le Parlement a voté depuis longtemps en faveur de cette reconnaissance.

Tout en réaffirmant qu'il n'y a pas de solution militaire au Moyen-Orient, le Mouvement de la paix réitère sa condamnation des massacres commis par le Hamas le 7 octobre 2023. Il condamne également l'escalade militaire de l'État d'Israël qui ne peut qu'entraîner de nouvelles morts, de nouvelles destructions qui frappent toutes les populations civiles de la région.

Le Mouvement de la Paix apporte son soutien résolu à toutes les forces de paix en particulier celles qui en Israël contestent la politique d'extrême droite de Nétanyahou, et sa volonté de poursuivre ses massacres à visée génocidaire.

Il appelle au soutien humanitaire en aidant les associations qui agissent en ce sens (Secours populaire, etc)

C'est dans le respect de la légalité internationale et en particulier de la Charte des Nations Unies que des solutions d'avenir peuvent être élaborées pour construire une paix juste et durable pour les peuples de la région.

Dans ce contexte le Mouvement de la Paix appelle tous ses comités à agir avec détermination pour

- un cessez-le-feu immédiat et pérenne au Liban et à Gaza
- le retrait de l'armée israélienne de Gaza et l'ouverture immédiate de tous les points de passage à l'aide humanitaire
- la fin de l'occupation de la Cisjordanie comme vient de l'exiger l'Onu à travers la résolution du 18 septembre
- la reconnaissance de l'État de Palestine dans le respect des résolutions des Nations unies dans le cadre de la solution à deux États avec un État de Palestine à côté d'Israël sur les frontières de 1967
- la cessation de toute coopération militaire avec Israël et un embargo sur les livraisons d'armes et de composants militaires en faveur d'Israël
- la fin de l'accord d'association entre l'UE et Israël
- le soutien aux procédures des instances de justice internationale de l'ONU concernant les crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour toutes les parties
- la libération des otages détenus par le Hamas et des prisonniers palestiniens
- le renforcement de la Finul force d'interposition et de paix dans la région et la mise en place d'une force internationale de protection en Cisjordanie et à Gaza.

Le Mouvement de la paix appelle l'ensemble de ses comités dans tous les départements à faire du 1er au 8 octobre une semaine d'actions les plus unitaires possible, avec des démarches auprès des préfetures pour faire de partout remonter ces exigences auprès du président de la République et du gouvernement français.

Il appelle aussi à faire des démarches auprès des représentations diplomatiques de pays étrangers en France et en particulier des USA (1) dont le rôle est important car ils peuvent faire les pressions nécessaires pour stopper Netanyahu et son gouvernement d'extrême-droite qui sont prêts à jouer la carte du chaos total, même au risque d'aller vers un conflagration mondiale.

Le Mouvement de la paix demande que soit reprise la proposition d'établissement d'une ZEAN/ZEADM dans la région adoptée lors de la conférence d'examen du TNP, tenue à l'ONU en 2010. (2)

Pour éviter le pire, l'action des citoyens et la mobilisation des peuples est nécessaire en France et dans le monde entier pour la paix au Moyen-orient et dans le monde.

**En Ile-de-France il appelle à participer au rassemblement organisé à Paris le 5 octobre.**

**Le Mouvement de la Paix  
Le 27 septembre 2024**

(1) Il existe des consulats des USA à Rennes, Bordeaux, Marseille Lyon, Strasbourg

(2) Zean : zone exempte d'armes nucléaires // ZEADM : zone exempte d'armes de destruction massive